

# **MEDIA RELEASE**

**Le co-auteur de *This is the Spinal Tap*, Harry Shearer, voix des "Simpsons", poursuit Vivendi en justice (et réclame 125\$m) pour non-respect des droits d'auteur**

**Paris, le 18 octobre 2016** - Harry Shearer, l'artiste, acteur, compositeur, producteur, réalisateur et scénariste américain à la notoriété mondiale notamment pour avoir été la voix de 23 personnages de la série télé "*les Simpsons*", a déposé aujourd'hui une plainte en justice pour fraude à Los Angeles USA contre le conglomérat français Vivendi. La plainte explique que Vivendi a depuis plusieurs années, mis en place des pratiques anti concurrentielles et déloyales ainsi que des méthodes comptables frauduleuses dans la gestion des droits du film *This Is Spinal Tap*, l'un des plus grands succès de l'industrie du cinéma. Harry Shearer est co-auteur du film ; il a co-écrit la bande sonore et interprétait le rôle du bassiste du groupe de *This is Spinal Tap*, Derek Smalls.

Selon la plainte, Vivendi et ses agents, ainsi que les filiales, StudioCanal et Universal Music Groupe, ont délibérément manipulé certaines données comptables, et enfreint les procédures de reporting contractuellement convenues, pour refuser à Shearer et ses co-créateurs le versement de leurs parts dans les revenus du film. Le plaignant demande 125 millions de dollars tant au titre des droits non perçus qu'à titre d'indemnisation.

Ron Halpern, en tant que dirigeant de StudioCanal, exerçant la responsabilité personnelle de l'exploitation du film et de la bande sonore, est nommément visé par la plainte. Ron Halpern vit à Paris.

*"Voici presque 40 ans, Christopher Guest, Michael McKean, Rob Reiner et moi avons créé cet orchestre devenu légendaire, The Spinal Tap," explique Harry Shearer. "Nous avons senti qu'il y avait quelque chose d'exceptionnel dans les personnages et nous nous sommes considérablement investis, entre l'idée initiale et la sortie du film en 1984, nous nous sommes considérablement investis pour créer ce qui est devenu une véritable légende qui a rencontré un succès universel, a distrait et continue encore aujourd'hui de distraire tant de personnes. Mais, malgré le gigantesque succès du film et de sa musique, nous sommes victimes des allégations classiques et des méthodes comptables de l'industrie du spectacle qui pénalisent de très nombreux auteurs et créateurs. Dans le cas de This is the Spinal Tap, la fraude et la négligence sont véritablement trop flagrants pour ne pas agir».*

En 1982 MM. Reiner, Shearer, Guest et McKean - avaient signé en 1982 un accord avec Embassy Pictures Inc. pour la production, le financement et la distribution de *This is the Spinal Tap*. L'accord attribuait 40 % des recettes nettes aux créateurs, calculées sur l'ensemble des sources de revenus, film, musique et produits dérivés.

A sa sortie en salles en 1984, le film est immédiatement devenu une référence-culte et *This is the Spinal Tap* est aujourd'hui reconnu comme l'un des plus grands succès du XXème siècle. Le film a été distingué à de multiples reprises : il est dans le *New York Times Guide* des 1.000 meilleurs films de l'histoire, mais aussi dans la *Total List* des 100 plus grands films et a aussi été classé numéro un dans le prestigieux classement du *Time Out London's 100 Best Comedy Movies List*. En 2002, le succès récurrent du film a décidé les dirigeants de la Bibliothèque du Congrès américain, la plus ancienne et

l'une des plus prestigieuses institutions culturelles américaines, de le répertorier comme film «culturellement, historiquement et esthétiquement majeur ».

Les résultats du film ont été en phase avec l'accueil exceptionnel de la critique et du public. Le film a été réalisé avec très peu de moyens : le budget initial n'a pas dépassé 2,25 millions de dollars. Mais *This is the Spinal Tap* a généré durant 32 ans des dizaines de millions de dollars de revenus, via l'exploitation du film, les DVD, les albums, les singles et de la musique sous toutes les formes d'écoute. Mais ces profits n'ont pas été loyalement distribués pour ce qui devait revenir aux co-chercheurs, aux acteurs et aux équipes.

En 1989 Vivendi, via Canal +, acquiert les droits du film. C'est à partir de cette date, selon la plainte, qu'ont débuté de véritables manœuvres pour masquer les revenus d'exploitation, en compliquer le suivi et la comptabilisation et ainsi minimiser les droits et éviter d'avoir à respecter les obligations dues aux auteurs. La plainte explique que les états comptables fournis par Vivendi ont été régulièrement incohérents et il est avéré que depuis 2014, date du trentième anniversaire de la sortie du film, Vivendi a été dans l'incapacité de fournir le moindre reportage de l'exploitation.

La plainte souligne que malgré les millions de revenus du film, le conglomérat a affirmé que la part revenant aux quatre des quatre créateurs de revenu mondial total entre 1984 et 2006 était de US\$81. Entre 1989 et 2006, le revenu total de seules ventes de musique a été estimé par Vivendi comme US\$98 des dollars, selon la plainte.

*« L'enjeu est simple : c'est celui du respect des droits d'auteur, explique Harry Shearer. Il est stupéfiant alors qu'après plus de trente ans, deux sorties de cinéma, toute une production en CD, DVD, home cinéma et tant de produits dérivés sont toujours distribués un peu partout dans le monde, seuls les gens à l'origine du succès, ceux qui ont formé l'orchestre et ont créé le film en premier ne perçoivent pas ce qui leur est dû ».*

*« Vivendi et ses filiales - qui possèdent les droits de milliers d'œuvres- ont, au moins dans notre cas, celui de This is the Spinal Tap, conduit des pratiques professionnelles manifestement déloyales, » continue Harry Shearer. "Mais je ne serais pas surpris que notre cas ne soit que la partie visible de l'iceberg. J'intente cette action en justice en mon nom, mais c'est aussi pour le compte de tous les créateurs de films grand public dont le talent n'est pas justement rémunéré que j'agis. Je suis juste un cas qui cherche réparation pour une injustice flagrante, mais j'espère que ce procès, aidera à établir des procédures claires et loyales pour des méthodes comptables fiables et transparentes pour la rémunération des auteurs et des artistes, et cela pour toute l'industrie du spectacle."*

ENDS

Ecoutez les propres explications de Harry via son Twitter clip: @theharryshearer

Issued by Harry Shearer's litigation PRs:

**Paris:**

[Jean de Belot](#)  
[Alexandre Levy](#)  
[Violaine Naud](#)

**Aria Partners**

O: +33 1563 37064  
M: +33 607 415852

**London:**

[Melanie Riley](#)  
[Louise Beeson](#)  
[Sarah Peters](#)

**Bell Yard Communications**

O: +44 (0)207 936 2021  
M: +44 (0)7775 591244

**New York/Washington:**

[Ian McCaleb](#)  
[Mona Amin](#)  
[Bryant Madden](#)

**Levick**

O: +1 202 973 5303  
C: +1 202 779 0587

**Los Angeles:**

[Andrew Frank](#)  
[Seth Jacobson](#)

O: +1 212 333 0276  
C: +1 646 552 1210